

*Ajournement du 17 décembre 2012*

*À cet ajournement tenu le dix septième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Frédéric Vallières*

*Monsieur Clément Roy*

*Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Patrice Simard (absent)*

*Monsieur Normand Tremblay*

*Monsieur Scott Mitchell*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

### ***Soumission pour rapport topographique pour le futur développement***

*CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour effectuer un rapport topographique pour le futur développement;*

*CONSIDÉRANT que trois ( 3 ) soumissions nous sont parvenues :*

- 1- GéniArp : 9 900. \$ avant taxes*
- 2- Stéphane Roy, arp-géomètre : 15 875. \$ avant taxes*
- 3- Ecce Terra, arp.-géomètre : 24 000. \$ avant taxes*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de GeniArp pour le rapport topographique pour le futur développement au montant de 9 900. \$ avant taxes, étant le plus bas soumissionnaire.*

### ***Demande d'autorisation CPTAQ – Cache à Maxime***

*ATTENDU que le site de la Cache à Maxime est un attrait touristique important pour la municipalité de Scott, la Nouvelle-Beauce et même de la région de la Chaudière-Appalaches;*

*ATTENDU que la Cache à Maxime désire agrandir les salles de réceptions, y intégrer une auberge sur la façade nord-ouest du bâtiment principal, et qu'elle a déposée une demande d'autorisation à la CPTAQ à cet effet;*

*ATTENDU que certaines modifications au projet d'origine ont été effectuées et que ces modifications impliquent une superficie supplémentaire d'environ 2 100 mètres carrés;*

*ATTENDU que la municipalité de Scott a déjà manifesté son appui au projet d'origine;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la municipalité de Scott appuie la demande d'autorisation de 9093-5537 Québec Inc. auprès de la CPTAQ concernant l'utilisation non agricole d'une partie du lot 2 898 653 sur une superficie approximative supplémentaire de 2 100 mètres carrés soit un total approximatif de 10 800 mètres carrés, pour fins d'agrandissement de salle de réception et de construction d'une auberge sur le site récréotouristique.*

*IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil avise la Commission que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.*

***Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 ( 2 ) du Code municipal.***

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 19 :30 hres.*

*Clément Marcoux, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*